

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1965)
Heft: 39

Artikel: En toute neutralité
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1029014>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le dernier carré des libristes

Le Groupe d'action pour le maintien de l'autonomie de l'Eglise évangélique libre a tenu samedi 11 septembre son ultime séance avant le scrutin populaire du 2 octobre.

A la Faculté de théologie du chemin des Cèdres se réunissaient donc une soixantaine de personnes opposées à la fusion et constituant, en quelque sorte, les jusqu'au boutistes du librisme vaudois.

Ils sont venus des quartiers de Lausanne, mais aussi de Rolle, de Ballaigues et d'ailleurs. Pour beaucoup, c'est l'aboutissement d'une longue vie de fidélité à leur Eglise ; plusieurs ont bravé l'âge pour cette ultime réunion.

Un collaborateur de D. P. s'y trouvait : non en journaliste ou en curieux, mais comme invité, notre journal ayant largement traité ce sujet.

Voici quelques-unes de ses notes.

La séance est ouverte après une introduction biblique. Le président annonce qu'à la veille de la votation, différents contacts ont été pris avec d'autres groupements.

Les conservateurs de l'Eglise nationale, partisans de l'ancien statut, attachés au maintien de l'adjectif « nationale » dans la dénomination de la nouvelle Eglise, ont accueilli, dit-il, la démarche de la minorité libriste avec curiosité et réserve.

Un catholique qui s'exprimait en son propre nom, a été plus ou moins évasif, tout en demandant que soient officialisées les paroisses catholiques vaudoises, sur l'exemple du district d'Echallens. C'est ce que suggère, d'ailleurs, la circulaire envoyée aux députés et aux membres du Synode national par la Fédération des paroisses et rectorats catholiques vaudois.

« Domaine Public » a simplement rappelé son attachement au principe de la séparation de l'Eglise et de l'Etat. La discussion est ouverte.

L'un des participants regrette qu'un quatrième contact n'ait pas été pris, avec les sectes.

Un silence.

On devine que le spectre d'une vie religieuse sectaire hante l'assemblée ! Une sorte d'angoisse collective se fait jour : « Qu'allons-nous devenir, la presque totalité de nos pasteurs nous ont abandonnés ? » Seul libriste de son village, un participant déclare qu'il ne se ralliera en aucun cas à l'Eglise nouvelle. Il atteste qu'ailleurs de nombreuses familles en feront autant : se tourneront-elles vers les sectes ou se résigneront-elles à la solitude religieuse ?

Après le vote populaire, s'il consacre la fusion, chaque Eglise libre locale (il y en a 48 et chacune forme une Eglise) devra voter sa dissolution. Un court délai lui est, en principe, imparti pour le faire : le 31 décembre 1965.

De fait, la question se pose de savoir, sur les 48 Eglises libres locales, quel est le sort qui attend les 8 Eglises qui se sont déclarées opposées à la fusion.

Que vont devenir les chapelles et presbytères, propriété de ces communautés locales ? Seront-elles purement et simplement commercialisées ?

Telles étaient les préoccupations de l'assemblée.

Toute chose finissante peut être triste. Mais pour les assistants, on sentait qu'il ne s'agissait pas seulement de renoncer à des habitudes les définissant, mais aussi à des convictions qu'aucun argument n'avait réfutées. Quand ils refusent de voir leur Eglise entretenue par l'Etat, ce n'est pas simple réflexe négatif, mais réflexion religieuse (qu'on se réfère aux brochures « Témoignage » de ce groupe d'action). Nous publions en annexe le communiqué approuvé par cette assemblée. Nous le faisons parce que c'est d'abord aux croyants à s'exprimer sur ce sujet, parce que dans ce texte le problème de la séparation de l'Eglise et de l'Etat est nettement posé, et aussi parce que lorsque le débat a été porté devant l'opinion publique, les opposants ont pu difficilement se faire entendre.

A nos yeux, seule la séparation permettrait durablement d'unir la communauté vaudoise. Ne va-t-on pas bientôt obliger les paroisses catholiques à accepter, contre leur désir profond, une officialisation, parce qu'émarger au budget des cultes de l'Etat sera pour elles le seul moyen d'obtenir un statut financier équitable ? On voit déjà venir les marchandages politiques, les réactions budgétaires devant l'alourdissement des dépenses, le malaise lorsque la répartition devra périodiquement être revue pour tenir compte des variations démographiques, inégales entre les diverses communautés religieuses.

Ni les Eglises, ni la communauté vaudoise n'y gagnent.

Annexe

DÉCLARATION

Réunis le 11 septembre à la Faculté de théologie de l'Eglise libre, à Lausanne, la grande majorité des membres présents du Groupe d'action pour le maintien de l'autonomie de l'Eglise vaudoise, ont décidé de rendre publique la déclaration suivante :

1. La question posée aux électeurs confirme le maintien d'une Eglise réformée unie à l'Etat ;
 2. Le Nouveau Testament ne connaît pas l'Eglise, institution nationale ;
 3. L'autonomie complète de l'Eglise est demandée par le groupe soussigné ;
 4. La révision proposée consacre une injustice au préjudice des minorités existantes. Elles seront obligées de supporter une partie des charges financières de l'Eglise officielle.
- Cela étant, le groupe d'action estime qu'il y a lieu de réserver l'avenir, dans l'espoir d'arriver à un statut ecclésiastique plus satisfaisant.

En conséquence, si pénible que cela soit, les prénommés se voient obligés de voter NON les 2 et 3 octobre.

Le Groupe d'action pour le maintien de l'autonomie de l'Eglise vaudoise.

Le comité de ce groupe d'action est composé de MM. Roger Krayenbühl, notaire, Georges Martin, pasteur, Frédéric Schwaller, professeur, Henri Gottraux, chef de service, Emile Viredaz, électricien, Eugène Walther, viticulteur.

Aigriers au bord du lac d'Aegeri

Nous avons reçu la lettre suivante :

Lausanne, le 12 septembre 1965

Aux rédacteurs de « Domaine Public »

Messieurs,

Vous avez peut-être eu connaissance de la proposition qui est faite aux écoliers de toute la Suisse de racheter le terrain de Morgarten, menacé, paraît-il, par des spéculateurs. Cette proposition est soutenue par le Département de l'instruction publique de notre canton.

Les lecteurs de votre journal pourraient-ils savoir ce que « Domaine Public » pense de cette forme de patriotisme ?

Qu'on éprouve une grande admiration pour le courage des Waldstaetten, qu'on tente d'arracher un terrain à la spéculation, tout cela me paraît juste. Mais j'éprouve une certaine gêne à voir l'utilisation que l'on fait du patriotisme.

Ne parlons même pas du fait que les élèves filles ne seraient pas admises à la cérémonie du 21 octobre, celle-ci ne pouvant être fréquentée que par les éléments mâles des écoles. Pour des Genevoises, des Neuchâteloises et des Vaudoises, c'est un peu fort de tabac. D'autant plus qu'on leur demande aussi de verser leur contribution !

Mais comment envisage-t-on le patriotisme dans les sphères où l'on a lancé cette proposition ?

Il n'y a pas de rapport entre ce que représente la prairie du Rütli qui, jadis, fut rachetée par les écoles suisses, et un champ de bataille comme Morgarten. Et si les écoliers suisses veulent s'unir dans une entreprise commune, ce qui serait fort sympathique, il faut leur proposer quelque chose qui ait un sens sur le plan de la communauté nationale ou européenne. Ce ne serait pas difficile à trouver. Et ce serait un patriotisme tourné vers le présent et vers l'avenir et dégagé de tout esprit militariste et chauvin.

G. R.

Notre correspondante ajoute, après coup, à sa lettre cette précision : les jeunes filles seront admises à la Landsgemeinde. Pliant devant l'assaut gaillard des ligues féminines, le Landammann de Schwytz a connu son Morgarten ; et songeur, le taureau d'Uri médite sur les retournements de l'Histoire.

Ce que nous en pensons ?

Que Morgarten n'est pas seulement une terre historique, mais un beau site. Ce territoire mérite doublement d'être protégé. Certes, les pentes du lac d'Aegeri sont moins raides que nous le croyions à 12 ans quand notre imagination épique faisait rouler des quartiers de rochers sur les méchants Habsbourgeois. Mais les rives du lac sont agréables ; elles peuvent se passer de cabanons.

A qui la charge de sauver Morgarten ? La Confédération pourrait le faire : elle dispose d'une loi sur la protection des sites qui lui permet d'intervenir. Mais c'est tout simplement l'affaire des cantons de Schwytz et de Zoug. L'abc du fédéralisme, c'est que chaque canton est responsable de la part de l'héritage national qu'il abrite sur son territoire. On dit ces cantons dépourvus de moyens légaux. Ce serait alors pour eux l'occasion de légiférer sur l'aménagement du territoire.

Quant aux écoliers ? Ils se sont prononcés librement. Mais plusieurs voulaient savoir ce que c'était que la spéculation, quel était le prix du terrain, pourquoi la loi protégeait la spéculation. Ça fait aussi partie de leur histoire.

Mais en même temps, ils révélaient une méconnaissance totale de la Suisse allemande. La motorisation n'a pas raccourci les distances en Suisse, elle a ouvert les frontières de l'évasion.

La majorité des enfants romands ne savent même plus situer le Gothard. Les vacances en Méditerranée et la T.V. française dissolvent, beaucoup plus que ne le croient ceux qui ont connu la mobilisation, la réalité du lien fédéral.

Aussi, comme le dit notre correspondante, il serait heureux et même nécessaire d'associer la jeunesse suisse dans une action commune, qui soit mieux qu'un chauvin repliement sur notre passé.

P.-S. — Nous espérons que le résultat du référendum des écoliers sera publié : les réactions diverses suivant l'âge, les quartiers, les régions, le degré d'enseignement seraient intéressantes à connaître.

En toute neutralité

L'armée suisse a récemment découvert l'enseignement audio-visuel. Pour se procurer le matériel, elle importe des films de l'Allemagne occidentale. Tant qu'il s'agit de bandes destinées à faire d'un Bavarois un radio modèle ou un secouriste expert, rien à redire. Mais le stock comprend aussi des films à caractère politique, sans doute spécialement choisis par nos spécialistes helvétiques de la guerre psychologique.

C'est l'un d'entre eux qui fut projeté, le 18 juin dernier, à Bülach, devant des soldats romands.

La construction du film est d'une simplicité toute classique : défilés militaires à Moscou, Prague, Pékin, etc. ; visages tendus de soldats au garde-à-vous ;

expansion du communisme (avec cartes à l'appui), grâce aux accords de Genève et à ceux mettant fin à la guerre de Corée ; entrée de l'armée populaire vietnamienne dans un Hanoï absolument désert (un parfait exemple des mensonges que permettent le découpage et le montage au cinéma). Second volet du tryptique : la douceur et le bonheur de vivre à l'Occident : badauds dans les rues, bouquinistes de Paris, terrasses de café, etc. Conclusion : un rapide aperçu de la panoplie de fusées américaines qui défendent ceci contre cela. Seule ombre au tableau : la présentation de Mao Tsé-toung comme « Christ-chev's Mitsreiter » avait quelque chose d'un peu désuet. Mais on ne saurait trop exiger !